
**Séance du Groupe de coordination
Mercredi 20 avril 2016 de 17h15 à 19h00
Salle PM 234
PV ADOPTE**

Coprésidence :

Paola Marchesini (PM), Isabelle Mili (IM)

Membres présents :

Walter Loosli (WL), Suzanna Perdiz (SP), Renato Bortolotti (RB), Dominique Bruxelles (DB), Pascal Cirilini (PC), Céline Mérad Malinverni (CMM), Marie Besse (MB), Greta Pelgrims (GP), Juan Rigoli (JR), Serge Erard (SE), Anne Sgard (SG), Carole Veuthey (CV), Laurent Vité (LV), Nicolas Walter (ADEFEP), Waël Almoman (WA), Raphaël Fornallaz (RF), Jean-Paul Derouette (JPD).

Prise du PV Laurence Hofmann

Ordre du jour

1. Adoption du PV du 24/02/2016 (annexe)
 2. Informations des co-présidentes
 3. Point de situation des différentes filières
 - FORENSECCourrier réponse de la CDIP concernant la reconnaissance (annexe) – Débat/échanges
 - FEPInscription de la réponse du Conseil d'Etat à la prochaine session parlementaire concernant la M2194 et la P1900.
 - MESPPoint de situation
 4. Retour sur la Cour des Comptes : poursuite des travaux de la CES sur la M2305.
 5. Formation continue : réflexion en cours pour modifier les modalités organisationnelles de la FC, impact sur les commissions paritaires et sur l'organisation de la FC à la R16.
 6. Divers
-

La séance débute à 17h05.

1. Adoption de l'OJ

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.
Un point en divers demandé par Marie Besse.

2. Adoption du projet de PV du 24 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2016 est approuvé avec 3 modifications : 2 communiquées par l'OMP, sur le point MESP, et une précision communiquée par les Associations professionnelles.

3. Informations des co-présidentes DIP/IUFE

Isabelle Mili (IM) informe que suite à la dernière séance du Groupe de coordination, un petit groupe s'est déjà réuni lors d'une 1^{ère} séance, afin de faire le point sur la perspective d'une éventuelle formation continue en emploi comme pour solutionner la problématique du manque d'enseignants diplômés spécialisés.

Il n'y pas d'autres informations communiquées par les co-présidentes, en dehors de celles abordées aux points de l'ordre du jour.

4. Point de situation des différentes filières

- FORENSEC

Un courrier réponse de la CDIP concernant la demande de reconnaissance (annexe distribuée en séance) est abordé et discuté point par point. Le débat s'ouvre.

A l'issue de la lecture de cette lettre, il est relevé la détermination des commissions secondaires I et II par rapport aux types de stages, à leur volume et modalités ainsi qu'au découplage entre emploi et formation. Outre la question des stages toujours pendante, les autres exigences sont des problèmes formels, à savoir des ajustements et précisions à apporter.

Le problème majeur et crucial est le point 2.8, plus précisément sur la quantité de formation pratique gymnasiale et pas seulement secondaire II.

L'IUFE doit se saisir de la question des stages, car c'est la dernière possibilité laissée à l'Institut pour répondre aux exigences de la CDIP et conserver la reconnaissance.

En ce qui concerne le DIP : le 25 avril 2016, se tiendra une réunion importante avec la Conseillère d'Etat. La question des stages sera reprise, ainsi que les problèmes de faisabilité du diplôme combiné. Il y a lieu de mentionner que les spécificités genevoises ne sont pas toujours bien comprises par la CDIP, et la lettre de celle-ci traduit bien une volonté de mise en conformité du dispositif genevois de formation à l'enseignement secondaire.

La Conseillère d'Etat a choisi que la séance du Groupe de coordination puisse permettre les premiers échanges et les premières analyses de la prise de position de la CDIP.

Au vu du contenu de ce courrier, la question du plan d'études sera d'ores et déjà reprise.

Les Associations professionnelles (AP) relèvent ce qui, selon elles, s'apparente nettement à une volonté évidente, de la part de la CDIP, de « casser » le système genevois, et sa particularité de formation en emploi.. Les AP souhaitent et défendent une formation en emploi accomplie, et non sur quelques heures seulement. Elles envisagent de cesser la collaboration avec l'Institut s'il s'avère que le modèle de formation en emploi n'est pas assuré.

Les conditions posées par la CDIP sont abordées et discutées une à une.

Condition 2.1

Règlement du diplôme - Peut être considérée comme remplie

Condition 2.2

Disciplines proposées et appellations des disciplines.

Le droit, l'économie, la psychologie et la sociologie sont 4 disciplines enseignées au secondaire II, pour lesquelles il n'est pas possible d'obtenir un diplôme reconnu par la CDIP. Jusqu'à ce jour, le droit et l'économie ont été séparés à Genève, contrairement à la plupart des cantons. et ce à juste titre. Quand un étudiant possède une maîtrise en droit, il est peu probable qu'il possède aussi une maîtrise en économie et vice versa. Pour la psychologie et la sociologie, le problème est moins important car ce sont des disciplines rares, pour lesquelles il semble possible de trouver des enseignants. De plus la philosophie n'est pas enseignée au secondaire 1, donc il n'y a pas possibilité de diplôme combiné reconnu CDIP incluant cette discipline.

La possibilité de solutionner cette problématique passe peut-être par la 2^{ème} discipline du diplôme bi-disciplinaire, en considérant ces disciplines « secondes ».

IM précise que d'ici la fin du mois d'avril des propositions règlementaires et de textes seront faites et soumises à Monsieur Dominik Allenspach, du Secrétariat général de la CDIP, afin de s'assurer de la compatibilité avec les conditions à remplir formulées et réitérées par la CDIP.

D'autre part, cela permet d'obtenir une pré validation au niveau technicité, car les enjeux sont ici nombreux, particulièrement pour les maturités gymnasiales genevoises. IM rappelle que la mobilité des enseignants reste également un enjeu crucial de la reconnaissance.

La réponse fournie sera techniquement pré validée afin de s'assurer que l'Institut est bien allé dans le sens de la CDIP. Le lien de confiance semble remis en cause à travers les termes du courrier, aussi

une des priorités est d'agir à présent de façon à regagner cette confiance indispensable pour permettre une issue positive.

Il est rappelé l'épisode historique de la demande de reconnaissance déposée par l'IFMES à la CDIP et de ses suites négatives. Aussi, il appert aujourd'hui d'autant plus essentiel que l'IUFE s'accorde à répondre aux exigences et aux normes formulées et réitérées par l'autorité de reconnaissance fédérale du titre.

Condition 2.8

Les libellés et les formulations choisis ne sont pas en adéquation avec les exigences posées par le cadre de la CDIP, devenue quelque peu méfiante par rapport à des formulations trop imprécises (« dans la mesure du possible » par exemple).

Sur cet objet, des compléments, des précisions et des explications doivent être faits, en particulier sur la répartition des stages en accompagnement ponctuel, en responsabilité et en accompagnement.

Les Associations professionnelles déplorent que certaines décisions à prendre par la Conseillère d'Etat aient été beaucoup trop tardives. Elles reprochent le fait que depuis 3 années aucune décision concrète n'a été prise par la Cheffe du Département.

Paola Marchesini (PM) rappelle la complexité du problème, qui a demandé un certain nombre de compromis entre le système de formation genevois et le reste, ce qui explique le laps de temps imparti avant de pouvoir réellement trancher par des décisions fermes et définitives, qui ont certes tardé.

De plus, c'était aussi une volonté du Rectorat de créer une formation en tuilage, qui raccourcisse le temps de formation précédant l'emploi. On a dès lors changé de structure, l'IUFE ayant remplacé l'IFMES, mais le modèle, lui, n'a pas suffisamment changé.

Condition 2.13

Certificat de diplôme

C'est une condition formelle à laquelle l'IUFE va répondre.

- FEP – motion 2194 et pétition 1900

Le rapport du groupe de travail a été remis au Conseil d'Etat qui le transmettra à la prochaine session parlementaire (mai-juin) afin de répondre aux motions du Grand Conseil.

Les perspectives sont un retour à la Commission de l'enseignement supérieur ou un projet de loi (vote-référendum).

Une des recommandations de la Cour des comptes est de dissocier à l'avenir la gestion de la FEP entre la FAPSE et l'IUFE.

2 Dossiers sont actuellement travaillés dans les 2 sous-commissions stage et emploi et enseignement :

- la question de l'extrait de casier judiciaire spécial, qui demande une coordination importante
- Question des langues (à l'admission l'IUFE applique les règles déterminées par l'employeur à l'engagement)

C'est à l'issue de la séance du Grand Conseil en mai ou juin 2016 que la FEP sera fixée.

- MESP

6^{ème} volée.

30 dossiers de candidature admissibles ont été déposés et la procédure d'admission est en cours. Parmi ces 30 dossiers 4 sont titulaires d'un diplôme en enseignement primaire (3 CCEP et 1 Bachelor en enseignement primaire d'une HEP), les autres proviennent, comme les autres années, de différentes formations (Sciences de l'éducation, psychologie, éducation sociale...).

Une réunion s'est tenue entre Greta Pelgrims, Isabelle Mili, Suzanne de Jonckheere, Céline Mérad, Renato Bortolotti et Benoit Lenzen, afin d'aborder les problèmes soulevés lors de la dernière séance du GC, à savoir la pénurie d'enseignants au bénéfice d'un diplôme en enseignement spécialisé, et le

manque de mobilité professionnelle possible, en raison de manque de titulaires des deux diplômes, entre enseignement primaire et enseignement spécialisé. Des pistes de travail ont été définies :

- analyser la compatibilité entre faire la MESP tout en exerçant une activité professionnelle dans l'enseignement spécialisé et repérer les obstacles qui peuvent être levés du côté de la formation et du côté de l'employeur. Cette première piste comprend l'analyse de parcours d'étudiants.
- analyser la possibilité, pour la question de la mobilité, de prévoir des compléments de formation initiale.

Le dossier de demande de reconnaissance CDIP est en cours et devrait être terminé pour l'été 2016.

5. Retour sur la Cour des Comptes : poursuite des travaux de la Commission de l'Enseignement Supérieur (CES) sur la Motion 2305.

Il est fait état du problème soulevé par la Cour des comptes au sujet de la double gouvernance DIP/IUFE. Ce problème structurel sera long à régler.

Il y a eu une audition du rédacteur de cette motion par la CES. Ce dernier semble avoir pris conscience que l'IUFE n'est pas seulement la Forensec, et que cette volonté de fermer l'institut jusqu'à ce que les problématiques de la Forensec aient été réglées est devenue une volonté plus atténuée.

Il y aura audition d'experts suisses (RDP) et de la Conseillère d'Etat au sujet des recommandations de la Cour des comptes et des travaux en cours à ce jour.

6. Formation continue

Un certain nombre de discussions se font au sujet du catalogue des formations et de leur organisation.

L'orientation du Département, dès la rentrée académique 2016-2017, est que la FC se fera hors temps d'enseignement.

L'impact sur le catalogue est certain => les formations continues seront en nette diminution.

De facto, organisationnellement il n'y aura pas de formations catalogue qui vont démarrer.

L'impact sur l'IUFE

=> Les propositions de formations continues devront renseigner si elles sont planifiées sur ou hors temps d'enseignement

=> Gel des formations catalogue

Seules les formations collectives primaires ne sont pas impactées.

7. Divers

Marie Besse, Professeure, responsable du Laboratoire d'archéologie préhistorique et anthropologie, annonce qu'elle ne participera plus aux séances du Groupe de coordination.

Isabelle Mili salue et remercie Marie Besse pour l'ensemble du travail accompli par la Professeure, la qualité de son engagement et de son soutien à l'institut.

La séance est levée à 19h00.